AR
00322
1988
QAG

CEREALE D
BLÉ 221

UN PROJET DE RENTABILISATION DU BLÉ D'ALIMENTATION HUMAINE AU QUEBEC

ARCHIVES DU MAPAQ
NE PEUT PAS ÊTRE EMPRUNTÉ

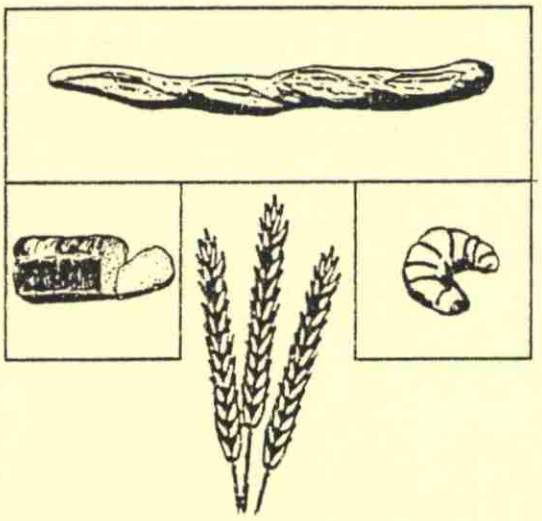

OCTOBRE 1988

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
Direction de la coordination et
de l'évaluation de programmes

DOCUMENT DE CONSULTATIO

Service de la Documentation
du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et
de l'Alimentation du Québec

DATE DE RETOUR	DATE DE RETOUR	DATE DE RETOUR
95-10-13		

ON NOURRIT DE GRANDS projets

UN PROJET DE RENTABILISATION DU BLÉ D'ALIMENTATION HUMAINE AU QUEBEC

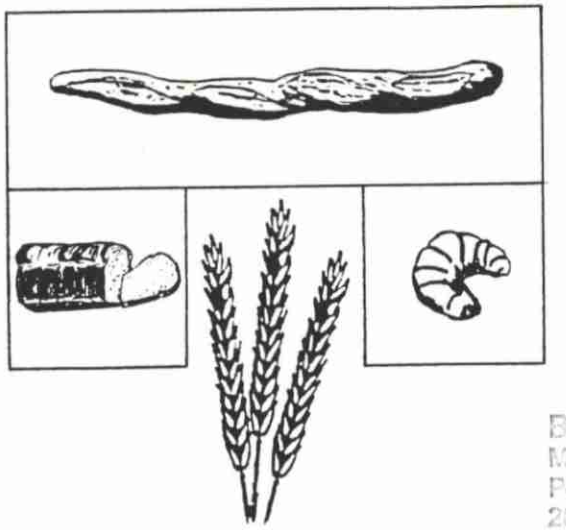

BIBLIOTHÈQUE
Ministère de l'Agriculture, des
Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Ste-Foy, 1er étage
Québec (Québec), Canada
G1R 4X6

OCTOBRE 1988

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture,
des Pêcheries et de l'Alimentation
**Direction de la coordination et
de l'évaluation de programmes**

DOCUMENT DE CONSULTATION

TABLE DES MATIÈRES

Page

AVANT-PROPOS

OBJECTIFS DE LA CONSULTATION

1. État de la situation..... 1

1.1 Profil sectoriel..... 1
1.2 La recherche..... 4
1.3 La production..... 5

1.3.1 Les systèmes de production..... 5
1.3.2 Les introductions de cultivars étrangers vs systèmes de productions..... 6

1.4 La gestion de la qualité..... 7

1.4.1 Le classement des céréales..... 7
1.4.2 Les tests primaires au niveau des centres régionaux..... 8
1.4.3 L'innocuité..... 9
1.4.4 La qualité industrielle et boulangère..... 10

1.5 La commercialisation..... 11

1.5.1 Le réseau..... 11
1.5.2 La structure des prix..... 11

1.5.2.1 Comparaison du blé fourrager et de consommation humaine..... 11
1.5.2.2 La politique du double prix du blé... 12
1.5.2.3 Prix 1987 et prévisions..... 12

1.5.3 Le marché..... 14

1.6 Rentabilisation de la production..... 17

1.6.1 Programmes d'aide provinciaux..... 17
1.6.2 Programmes d'aide fédéraux..... 18

2. Problématique..... 19

2.1 La recherche et la production..... 19

2.1.1 Variétés: rendement et résistance aux maladies..... 19
2.1.2 Les rendements actuels..... 19
2.1.3 Les sytèmes de production..... 20
2.1.4 Production de semence "sélectionneur"..... 21
2.1.5 Protection vs lutte intégrée..... 22
2.1.6 Séchage et conservation des grains..... 22

Page

2.2 La gestion de la qualité..... 23

2.2.1 Le classement..... 23
2.2.2 Les tests primaires au niveau des centres régionaux (protéine brute et indice de chute de Hagberg)..... 24
2.2.3 L'innocuité..... 24
2.2.4 La qualité industrielle et boulangère..... 25

2.3 La commercialisation..... 26

2.3.1 L'équité des prix..... 26
2.3.2 Le marché..... 27
2.3.3 Politique fédérale du double prix du blé..... 28

2.4 La rentabilisation de la production..... 29

2.4.1 Le revenu du producteur..... 29
2.4.2 La stabilisation du revenu..... 30

3. Objectifs à moyen terme (5 ans)..... 32

4. Orientations et moyens d'action..... 33

4.1 Amélioration des rendements..... 33

4.1.1 Amélioration génétique..... 33
4.1.2 Systèmes de production..... 34
4.1.3 Moyens complémentaires..... 35

4.2 Gestion de la qualité..... 37

4.2.1 Le classement..... 37
4.2.2 L'évaluation primaire dans les centres régionaux..... 37
4.2.3 Innocuité..... 38
4.2.4 Évaluation de la qualité boulangère et industrielle..... 38

4.3 Commercialisation..... 39

Page

4.4 Rentabilisation de la production..... 39

4.4.1 Négociations fédérales-provinciales..... 40
4.4.2 Revenu adéquat au producteur..... 40

5. Conclusion..... 42

AVANT-PROPOS

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec est un intervenant majeur dans le secteur bio-alimentaire. Ses interventions sont multiples et les clientèles à desservir ont des attentes très diversifiées. Par conséquent, pour assumer pleinement son rôle, le Ministère se doit d'utiliser de la façon la plus performante possible les ressources mises à sa disposition.

Le projet bio-alimentaire

Pour y parvenir, le Ministère s'est donné un **PROJET BIO-ALIMENTAIRE** qui est l'expression de la mission et des dix (10) cibles stratégiques qu'il veut atteindre pour la période 1987-1990.

Dorénavant, la **MISSION** du Ministère est de:

> "Favoriser l'adaptation de l'industrie bio-alimentaire aux opportunités et exigences actuelles et futures des marchés internes et externes, au bénéfice des intervenants socio-économiques québécois, tout en assurant la promotion des intérêts de ce secteur et en donnant aux exploitants(es) agricoles accès à un régime adéquat de protection."

Les efforts du Ministère sont canalisés en priorité dans l'atteinte des dix (10) cibles stratégiques suivantes:

- La protection du droit des exploitants(es) agricoles d'exercer leur profession
- Le développement de nouvelles productions
- La rentabilisation des productions existantes
- L'établissement en agriculture et pêches

- La conservation de la ressource
- La dynamisation du secondaire
- Le positionnement des produits du Québec
- L'écoute du (de la) consommateur(trice)
- La promotion des intérêts du Québec au niveau national et international
- La concertation des partenaires du secteur bio-alimentaire

La rentabilisation du blé d'alimentation humaine

Pour obtenir les résultats recherchés et plus particulièrement concernant les cibles stratégiques 2 et 3 qui sont "Le développement de nouvelles productions" et "La rentabilisation des productions existantes", le Ministère a retenu l'approche d'élaborer en concertation avec les partenaires du milieu, "un plan d'interventions intégré" dans certaines productions. **Incidemment, la rentabilisation du blé d'alimentation humaine fait partie de la troisième cible stratégique.**

Pour maximiser l'impact de ses efforts, le Conseil de direction du Ministère a désigné un coordonnateur de secteur dont le mandat principal est d'élaborer un plan d'interventions intégré. La démarche choisie fut celle de constituer d'abord une table interne d'experts suivie d'une rencontre de consultation des principaux intervenants du milieu. C'est sur la base du projet de plan préparé par une table interne d'experts que le Conseil de direction du Ministère désire maintenant consulter le milieu.

Le Ministère est convaincu qu'il faut, dans un contexte de ressources limitées, convenir avec les intervenants d'objectifs communs et d'un partenariat pour la mise en oeuvre des moyens d'actions qui seront retenus en vue d'assurer la compétitivité et le développement du secteur.

Les objectifs de la consultation

C'est pourquoi nous vous convions à cette consultation dont les objectifs sont:

1° Dégager le plus large consensus possible sur la problématique du secteur et les grands objectifs à poursuivre;

2° Obtenir l'avis et les commentaires des intervenants sur les priorités d'actions à retenir;

3° Écouter les suggestions ou les propositions des intervenants sur les modalités des actions à entreprendre.

Nous vous invitons à prendre connaissance attentivement de ce document de consultation et à venir nous faire part de votre réflexion.

REMERCIEMENTS

Le Conseil de direction du Ministère tient à remercier particulièrement les membres suivants de la table interne d'experts qui se sont impliqués très sérieusement dans l'élaboration de ce projet de plan d'interventions intégré:

Richard Morin, coordonnateur de secteur
Direction de la coordination et de l'évaluation de programmes

Fernand Beaudet, vice-président
Régie des marchés agricoles

Jean-François Bertrand, chef
Service des productions végétales

Michel Bilodeau, chimiste
Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires

Jean-Louis Dagenais, conseiller en grandes cultures
Châteauguay

François Deland, Service de la coordination et du développement
Régie des assurances agricoles

Marc Dion, chef
Direction de l'analyse des politiques

Richard Gauvin, Service de l'information en marketing
Direction de la commercialisation

Raymond Martin, chef
Service de recherche en phytotechnie de St-Hyacinthe

Hubert Melanson, directeur secteur des grains
Régie des marchés agricoles

Jean-Marie Morin, coordonnateur
Direction de l'inspection des produits végétaux

Jean-Paul Roy, agent de développement industriel
Direction du développement industriel

Rino St-Amand, agro-économiste
Direction de l'économie de la production

Gilles Taillon, Service de la recherche et de la planification
Office du crédit agricole

Ginette Tousignant, inspecteur
Direction de l'inspection des produits végétaux

Louis Vallée, agro-économiste
Direction de l'analyse des politiques

LA RENTABILISATION DU BLÉ D'ALIMENTATION HUMAINE

1. ÉTAT DE LA SITUATION

1.1 Profil sectoriel

La production céréalière québécoise a progressé de 847 000 tonnes en 1977 à 2 372 000 tonnes en 1987. Le degré d'autosuffisance en alimentation animale est passé à près de 85% en 1987. Parallèlement, 12,5% des besoins en céréales d'alimentation humaine ont été comblés en 1987 (110 000 tonnes sur 875 000 tonnes). En effet, depuis près de 15 ans, les producteurs du Québec ont expérimenté la production de céréales d'alimentation humaine notamment dans les blés blancs d'automne pour patisseries et depuis 1986 dans les blés panifiables. Un marché existe également dans le maïs de distillerie (70 000 tonnes), l'orge de malterie (125 000 tonnes) et les autres céréales (20 000 tonnes), cependant, dans ce texte, nous nous limiterons aux débouchés du blé dans une première étape, le blé étant la céréale offrant la plus grande bonification.

En 1985, les minoteries ont accepté près de 15 000 tonnes de blé blanc et très peu de blé roux panifiable. En 1986, les producteurs ont débuté en pratique la production de blé roux de printemps panifiable pour des livraisons de 10 000 tonnes.

Dans le blé tendre blanc d'automne (blé mou), des problèmes de germination sur épi ont surgi en 1986 et sur une production de 25 000 tonnes, à peine 3 000 tonnes furent acceptées par les minoteries pour cette année récolte.

Après la saison 1986, voyant un certain risque dans le blé blanc en ce qui a trait à la qualité, les céréaliculteurs décidèrent en 1987 d'ensemencer près de 37 000 hectares de blé d'alimentation humaine (toutes catégories) pour une production avoisinant les 115 000 tonnes (tableau 1) dont 110 000 tonnes furent acceptées pour la consommation humaine, ce qui représente 16,6% des besoins des minoteries en blé.

L'impact économique sur le revenu des producteurs a été de 65,00 $/tonne pour une bonification totale de 7 150 000,00 $ (110 000 tonnes à 65,00 $/tonne). Cependant, le revenu à l'hectare n'a progressé que de 84,00 $ l'hectare, le rendement moyen du blé panifiable étant de 24% inférieur à celui du blé fourrager.

La situation en 1988 est plus complexe, le prix du blé fourrager est beaucoup plus élevé que l'an passé et le prix fixé par la Commission canadienne du blé est baissé de 37,38 $ dans les blés roux panifiables notamment. Le prix du blé fourrager devient temporairement plus élevé que celui du blé d'alimentation humaine avant l'intervention fédérale (185,00 $ comparé à 160,00 $ ou 170,00 $ par tonne).

Les rendements étant faibles dans les deux cas, les choix en 1989 seront moins évidents pour le producteur.

TABLEAU 1

PRODUCTION DE BLÉ D'ALIMENTATION HUMAINE AU QUÉBEC
-1987-

TYPE DE BLÉ	SUPERFICIE HA	RENDEMENT T.M./HA	PRODUCTION T.M.	PRODUCTION ACCEPTÉE PAR LE MARCHÉ T.M.
Blé roux				
Katepwa	21 370			
		24 570	2,83	69 475	66 000
Columbus	3 200			
Max	8 420*		2,93	24 750	23 500
Monopol	1 600		3,29	5 260	5 000
Blé blanc				
Toutes variétés	3 330		3,35	11 170	10 055
TOTAL: (ou moyenne)	37 920		2,92	110 555	104 555**

* Taux de semis: 190 kg/ha en 1987.

** Les minoteries ont accepté près de 7 000 tonnes de blé ANKRA destinées à la production de farines intermédiaires,; d'où des réceptions de plus de 110 000 à 112 000 tonnes.

Près de 2 000 producteurs sont maintenant impliqués dans la production de blé d'alimentation humaine et en 1988, la superficie est portée à 46 000 ha malgré l'incertitude créée par le gouvernement fédéral sur la politique du double prix. Les producteurs semblent accepter ce risque en sachant fort bien que le prix du blé pour consommation humaine demeurera toujours différent du prix du blé fourrager. La sécheresse qui a sévit en 1987 et 1988 ne donne pas une image exacte des possibilités du Québec en matière de rendement. Selon les données actuelles, on peut envisager une production totale de 90 000 tonnes en 1988.

1.2 La recherche

A l'heure actuelle, les efforts de recherche sur les variétés de blé roux de printemps panifiables sont consentis à St-Hyacinthe au Service de recherche en phytotechnie et à Ste-Foy à la Station de recherche d'Agriculture Canada. La recherche en amélioration génétique peut engendrer des augmentations moyennes de rendement de 1% annuellement. Aucune recherche n'est effectuée sur les blés tendres d'automne et peu d'efforts sont consentis dans le blé rouge d'hiver/panifiable.

Les variétés de blé roux de printemps panifiables utilisées au Québec proviennent de Winnipeg (Katepwa, Columbus) et d'Allemagne (MAX). Les rendements oscillent entre 2,2 à 3,3 tonnes/ha dans les blés roux panifiables canadiens et on peut espérer 2,5 t. à 5 t./ha dans la variété allemande selon les bilans hydriques disponibles.

Dans les blés roux d'hiver panifiables, les variétés ABSOLVENT et MONOPOL peuvent contribuer pour 3 à 5 t./ha selon les saisons climatiques.

Dans les blés tendres blancs d'hiver, (Fredrick, Augusta, Frankenmuth, Gordon), on peut escompter des rendements variant entre 3,5 et 5 t./ha, la variation étant attribuable à la survie à l'hiver et l'intensité des maladies.

Le degré de résistance aux maladies (fusariose, piétin échaudage, piétin-verse, septoriose, blanc) est modifié par les aléats climatiques et nos variétés actuelles n'ont pas été conçues pour résister à ces maladies.

Les introductions de cultivars étrangers pour fin de recherche ne font que débuter dans les céréales d'alimentation humaine (MAX en 1982: enregistré en 1986) et certaines entreprises du secteur des semences amorçent des ententes avec des maisons de France et d'Allemagne depuis environ 2 ans. Les rendements moyens en France sont de 6,5 t./ha dans les blés rouges d'hiver panifiables et les blés alternatifs (semis février-mars) sous des conduites intégrées.

1.3 La production

1.3.1 Les systèmes de production

Le secteur de la production est en plein essor et les producteurs s'adaptent graduellement à des systèmes de production

propres à chaque variété disponible même si ces dernières n'ont jamais été décrites* adéquatement. Les essais de régie intégrée ont démontré depuis quelques années beaucoup de variabilité dans les résultats (rendements, rentabilité des interventions); l'aspect économique domine et les céréaliculteurs deviennent progressivement de meilleurs analystes des décisions à prendre en ce qui a trait à l'utilisation des raccourcisseurs de pailles et des fongicides. Peu de travail a été effectué sur des études de systèmes de production et un effort intégré dans ce secteur pourrait engendrer des augmentations de rendement de 2% annuellement.

En régie conventionnelle, si on se compare aux rendements obtenus dans les prairies canadiennes, notre potentiel est de 25% à 30% plus élevé par unité de surface avec Katepwa et Columbus.

1.3.2 Les introductions de cultivars étrangers vs systèmes de productions

Très peu de variétés d'Europe ont été introduites sauf MAX, MONOPOL et ABSOLVENT et nos connaissances sont primaires dans les systèmes de production. A peine 2 à 3% des producteurs ont les équipements adéquats pour répondre aux exigences de ces variétés.

---

* Description du sytème de production propre à un cultivar (ou variété): taux de semis, écartements, fertilisation azotée, raccourcisseur de paille, fongicides spécifiques...etc.).

1.4 La gestion de la qualité

Le marché du blé pour l'alimentation humaine est intéressant pour les producteurs. Cependant, la compétition s'annonce difficile avec l'Ouest canadien et seul le respect de critères précis de qualité permettra d'accaparer un volume important du marché montréalais. Sans cette qualité uniforme, nous ne pouvons espérer satisfaire les exigences de l'industrie.

Pour rencontrer les caractéristiques essentielles en regard de la qualité pour le blé d'alimentation humaine, nous devons tenir compte de divers champs d'intervention: le classement, l'évaluation préliminaire de la qualité dans les centres régionaux, l'innocuité et la qualité boulangère.

Rappelons qu'à la suite des communiqués émis par Agriculture Canada en 1980 et 1981, une opinion s'est installée aussi bien au niveau des consommateurs que du commerce, quant à la vomitoxine et la commercialisation du blé est devenue plus difficile par la suite. Incidemment, les acheteurs accepteront d'acheter plus de blé québécois en autant que nous puissions leur garantir par des certificats, le taux de vomitoxine et l'innocuité du blé; tout ceci en concordance avec les normes édictées par Santé et Bien-Etre et Agriculture Canada.

1.4.1 Le classement des céréales

Les industries utilisatrices de blé d'alimentation humaine n'achètent que des céréales classées suivant les normes de la Commission canadienne des grains et ces normes sont présente-

ment appliquées au Québec par la Régie des Marchés agricoles. Sans ce classement, il est inutile de penser à la commercialisation des céréales d'alimentation humaine. Chaque centre régional possède les appareils nécessaires pour l'établissement du classement. Des préposés accrédités sous la surveillance des inspecteurs de la Régie des Marchés agricoles effectuent ces classements.

1.4.2 Les tests primaires au niveau des centres régionaux

En plus du classement, à chaque réception de blé d'alimentation humaine dans les centres régionaux, des tests primaires essentiels sont effectués (teneur en protéine, indice de chute de Hagberg**). Ces opérations sont essentielles pour la formation subséquente de lots spécifiques de blé d'environ 1 000 tonnes. L'uniformité de ces lots est primordiale pour les minoteries.

** Cet indice détermine le degré de germination du grain (enzyme dans l'amidon).

1.4.3 L'innocuité

Selon les saisons climatiques, certaines variétés de blé québécois peuvent contenir de la vomitoxine, résultat des attaques de fusariose sur cette céréale. La Direction générale de la protection de la santé a suggéré des seuils résiduels tolérables de vomitoxine dans les aliments faits avec la farine provenant de ce blé. Par extension, le seuil de vomitoxine pour le blé destiné à l'alimentation humaine a été fixé à 2 parties par million (2 ppm).

Depuis 1980-1981, la Direction de l'inspection des produits végétaux (D.I.P.V.) en collaboration avec le Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires (L.E.A.A.) procèdent au prélèvement et à l'analyse d'échantillons de blé pour la recherche de mycotoxines. Suite aux résultats d'analyse, un certificat attestant du taux de vomitoxine du lot de blé échantillonné est expédié par la D.I.P.V. au centre régional, lequel document est une exigence de la minoterie lors d'achats du blé.

En 1987, ces directions ont procédé au prélèvement et à l'analyse d'environ 180 échantillons de blé de consommation humaine et les courts délais proposés par le L.E.A.A. et la D.I.P.V. ont été respectés à la grande satisfaction des centres régionaux. Le rôle de ces deux unités est plus que d'assurer l'innocuité du blé quant à la présence de vomitoxines, il sert à favoriser la commercialisation auprès des minoteries. Ce travail se continue cette année auvec autant d'emphase sur la qualité du service.

1.4.4 La qualité industrielle et boulangère

A chaque année, au début de novembre, la Commission canadienne des grains publie un document complet sur la qualité des blés produits dans l'Ouest canadien. C'est un document de base sur lequel s'appuient les acheteurs tant canadiens que de l'extérieur. Les provinces de l'Ouest, par l'intermédiaire du laboratoire de recherche sur les grains de la Commission canadienne des grains, obtiennent à tous points de vue un service rapide et de haute gamme. L'Ontario, via le laboratoire sur la qualité d'Agriculture Canada, au Centre de recherches phytotechniques à Ottawa, bénéficie d'un service similaire dans les blés blancs d'automne mais pour le secteur de la recherche principalement.

Quant aux provinces maritimes, elles ont les mêmes facilités par l'entremise du laboratoire de Kempville en NouvelleEcosse. Seul le Québec à l'heure actuelle, ne possède pas de facilités perpétuelles en ce sens. Grâce à l'initiative du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, une entente avec le Centre de recherches phytotechniques d'Ottawa a été négociée en juin 1987 afin d'évaluer la qualité industrielle et boulangère des lignées issues de notre secteur recherche et des divers blés produits au Québec (lots dans les centres régionaux).

Pour la première fois en 1987, environ 225 échantillons issus de la recherche et du secteur de la production (centres régionaux) ont été évalués sur la base de besoins spécifiques. Cette entente est renouvelée en 1988 pour les besoins de la recherche essentiellement; les analyses sur le blé provenant des centres régionaux seront effectuées sur une base régionale sur des échantillons composés.

1.5 La commercialisation

1.5.1 Le réseau

La production de blé d'alimentation est acheminée vers 9 centres régionaux pour le conditionnement et la formation de lots spécifiques de 1 000 tonnes. Après entente, ces quantités sont livrées à une des 4 minoteries par camion. Ogilvie peut recevoir par l'élévateur no 5 au port de Montréal par un transfert par convoyeur super rapide. Les minoteries Maple Leafs, Robin Hood et Rozon ne peuvent recevoir que par CAMION seulement.

1.5.2 La structure des prix

1.5.2.1 Comparaison du blé fourrager et de consommation humaine

Historiquement, le blé de l'Ouest destiné au marché de la consommation humaine a bénéficié d'un prix supérieur, comparé à celui vendu pour l'alimentation animale. Cependant, il nous est difficile de quantifier cette valeur, car les prix à l'exportation publiés par la Commission canadienne du blé ne reflètent pas la réalité. Toutefois, une valeur ajoutée de 25,00 $ à 30,00 $ par tonne comparée au prix du blé fourrager nous semble probable.

1.5.2.2 La politique du double prix du blé

Une politique canadienne de double prix du blé a été introduite vers la fin des années 60; depuis, plusieurs modifications y ont été apportées. Depuis quelques années elle vise à protéger les céréaliculteurs canadiens des fluctuations des prix mondiaux en fixant le prix du blé de consommation humaine, vendu sur le marché domestique, à un niveau supérieur au prix mondial. Dans le cadre de cette politique fédérale, la Commission canadienne du blé (CCB) a fixé, depuis août 1986, le prix du blé de consommation humaine vendu sur le marché canadien à un niveau de 7 $/boisseau (257,20 $/t.m. base Thunder Bay) soit environ 100 $ de plus que le prix du marché d'exportation à cette époque. Bien que cette politique s'adressait au départ au blé produit dans l'Ouest et commercialisé par la CCB, les céréaliculteurs québécois bénéficient tout de même de ses effets puisque le prix offert par les minoteries pour le blé de l'Est est en quelque sorte déterminé en fonction de celui des Prairies. Cette politique a changé le 1er juin 1988 et les effets de cette modification seront importants après la récolte 1989.

1.5.2.3 Prix 1987 et prévisions

Tel que mentionné précédemment, le prix payé en 1987 par les minoteries de Montréal pour le blé québécois était relié au prix fixé par la Commission canadienne du blé (257,20 $/t.m. à Thunder Bay et 283 $/t.m. à Montréal).

Théoriquement, en 1987, les centres de grains du Québec auraient pu s'attendre à recevoir un prix s'approchant des 260 $ à 280 $/t.m. pour un blé de qualité équivalente (257+26= 283 Prix de la C.C.B. pour du blé no 1 CWRS Montréal). Toutefois pour différentes raisons, qui seront développées dans ce document, le prix offert aux centres n'a été en moyenne que de 210 $ à 230 $/t.m. accordant ainsi aux minoteries une marge économique de l'ordre de 40 $ à 50 $/t.m. Les centres de grains ayant prélevé un montant de 20 $ à 45 $/t.m. pour la manutention, le transport et le courtage, les producteurs québécois ont reçu pour leur blé de consommation humaine, un montant de 185 $ en moyenne par tonne. En 1988, les producteurs reçoivent entre 160,00 $ et 175,00 $ par tonne, selon le type de blé. Le prix du blé fourrager était de 180,00 $ à 190,00 $ la tonne au centre régional, le producteur se trouvera dans un dilemme en 1989 lors du choix de culture.

Ayant à surmonter des problèmes d'ajustement quant à la qualité de notre blé, il serait difficile pour le moment de tenter de prévoir les prix qui seront offerts aux producteurs de blé de consommation humaine aux cours des prochaines années.

On peut toutefois penser que la marge actuellement existante entre le prix obtenu par les centres régionaux et le prix potentiel (prix C.C.B.) se rétrécira au cours des prochaines années, avec l'amélioration de la qualité et le renforcissement des intervenants au niveau de l'offre.

1.5.3 Le marché

Les minoteries québécoises utilisent annuellement environ 660 000 tonnes de blé pour la fabrication de la farine et des différents sous-produits (tableau 2). Le blé roux panifiable (pain et gluten) représente la majorité de ce marché avec 520 000 tonnes environ. Le blé blanc d'hiver servant à la fabrication de la farine à pâtisserie suit avec environ 70 000 tonnes, le blé durum servant à la fabrication des pâtes alimentaires ainsi que les autres blés accaparent 70 000 tonnes pour une valeur totale de 130 à 150 millions annuellement.

La consommation des produits de boulangerie subit depuis quelques années des transformations majeures. Le vieillissement de la population, la recherche d'une alimentation plus saine et plus équilibrée, le développement de marché dit ethnique sont les principaux facteurs de changement dans le marché des produits de boulangerie-pâtisserie.

Ces modifications des habitudes de consommation ont entraîné un déplacement des achats vers des produits plus diversifiés et composés de farine plus complète (contenu en fibre).

On remarque aussi l'entrée en plus grand nombre, sur le marché de la boulangerie de produits composés de céréales autres que le blé (avoine, seigle, sarrazin, etc.).

Traditionnellement, les acheteurs montréalais s'approvisionnent de la Commission canadienne du blé (blé roux) et de l'Office de commercialisation des producteurs de blé d'hiver de l'Ontario (OWWMB) (blé blanc). L'importation est illégale sauf entente avec un de ces 2 organismes.

TABLEAU 2

TABLEAU DES BESOINS DES MINOTERIES

RÉVISÉ - ENQUÊTE MAI 88

	BESOINS EN T.M.*	UTILISATION
Blé roux panifiable (blé dur) (printemps et hiver)	520 000	pain, pizza et gluten
Blé blanc d'hiver (blé mou)	70 000	gâteaux, patisseries biscuits
Blé Durum (dur ambré)	70 000	pâtes alimentaires
Blés utilités		farines intermédiaires
TOTAL:	660 000	

* Les quantités peuvent varier selon la demande des boulangeries et autres clientèles ainsi que l'obtention de contrats d'exportation de farine de l'A.C.D.I. aux pays éligibles.

1.6 Rentabilisation de la production

1.6.1 Programmes d'aide provinciaux

Présentement, les producteurs de blé destiné à l'alimentation humaine bénéficient de la couverture offerte par le régime d'assurance-stabilisation des revenus des producteurs de céréales. Le coût de production et le prix moyen du marché retenus pour établir les compensations à ce régime sont ceux du blé fourrager. En 1987, 1 971 producteurs participaient à ce régime pour une superficie assurée se chiffrant à 50 500 hectares (superficie totale semée au Québec: 65 000 hectares en 1987). En résumé, les producteurs de blé d'alimentation humaine ne sont pas couverts de façon distincte quant au rendement plus faible ou aux prix différents effectivement reçus pour leur produit au niveau des centres régionaux.

Cependant, au même titre que le blé fourrager, le blé destiné à l'alimentation humaine peut être protégé par les programmes d'assurance-récolte couvrant le blé de printemps (20 665 hectares assurés en 1987) et le blé d'automne (4 667 hectares assurés en 1987).

Il faut également souligner l'existence de programmes agricoles impliquant de l'aide financière dans le conditionnement et la conservation des récoltes ex.: systèmes de pré-nettoyage, système de séchage ainsi que des équipements de contrôle de la température des grains entreposés.

1.6.2 Programmes d'aide fédéraux

Les producteurs québécois de blé pour consommation humaine sont admissibles aux paiements de l'Office de stabilisation des prix agricoles (OSPA). Dans le cadre de ce programme, le fédéral protège les producteurs des fluctuations temporaires de prix sur les marchés.

Les blés de printemps et d'hiver commercialisés y sont couverts sans distinction entre le blé fourrager ou d'alimentation humaine. En 1986-87, les céréaliculteurs qui se sont inscrits au programme ont reçu 13,44 $/t.m. pour le blé de printemps et 25,13 $/t.m. pour le blé d'hiver. Toutefois, il est peu probable que des compensations soient versées au cours des prochaines années (1987-88 à 1990-91).

Dans le but de venir en aide aux céréaliculteurs canadiens victimes de la faiblesse des prix occasionnée par la guerre internationale des subventions, le gouvernement fédéral a mis sur pied en 1986-87 un programme spécial canadien sur les grains (P.S.C.G.). Les céréaliculteurs québécois qui en ont fait la demande ont reçu 17 $/t.m. produite en 1986 et devraient recevoir environ 16,00 $/t.m. produite en 1987. Même si on peut supposer qu'il y aura également prorogation de ce programme pour 1988-89, il est très difficile pour le moment d'en prévoir les compensations.

2. PROBLÉMATIQUE

2.1 La recherche et la production

2.1.1 Variétés: rendement et résistance aux maladies

Il n'y a pas de cultivar produit au Québec adapté à nos conditions climatiques et édaphiques. En outre, tous les cultivars à blé, sur le marché, sont susceptibles d'être atteints de fusariose. Lorsqu'ils sont atteints, les blés à consommation humaine peuvent être déclassés, d'où l'importance d'avoir un programme d'amélioration visant à produire des lignées résistantes à la fusariose.

Les variétés Katepwa et Columbus quoique plus tolérantes à la fusariose n'ont pas le potentiel de rendement intéressant et les blés européens nécessitent l'emploi de fongicides dispendieux. L'introduction de cultivars spécifiques originaires d'Europe principalement, n'est pas bien planifiée ni structurée et le système d'essais et d'enregistrement quoique très valable, est mal utilisé à cet effet.

2.1.2 Les rendements actuels

Dans le contexte présent, on peut espérer des rendements moyens des blés de printemps oscillant entre 2,2 et 3,5 t/ha avec nos variétés disponibles. Même si nos rendements québécois sont de 25% à 30% plus élevés (meilleure pluviosité) que dans les Prairies, nous avons beaucoup à accomplir. En Euro-

pe, les rendements moyens oscillent entre 5,5 et 7,0 t./ha selon les régions.

Le rendement des blés de printemps fourragers au Québec demeure présentement plus élevé que celui des blés panifiables. Le producteur, face à cette réalité ne peut choisir le dernier, que si le prix unitaire est de 40,00 $ à 50,00 $/tonne supérieur au prix du blé de provende (fourrager).

Nos rendements de blé panifiable sont définitivement trop faibles si on désire apporter une certaine rentabilité à cette production.

2.1.3 Les systèmes de production

Lorsque les variétés de maïs ont été introduites au Québec dans les années 60, des techniques précises étaient incluses dans les programmes de promotion et cette production s'est développée rapidement.

Pour les variétés introduites d'Europe dans les céréales d'alimentation humaine, des systèmes de production alternatifs nous sont suggérés par l'industrie. Cependant, la description des variétés actuelles n'étant pas adéquate du côté "techniques spécifiques appropriées à une variété ou mode d'emploi", certains producteurs font leurs propres essais et investissent dans les semences, les fertilisants, les raccourcisseurs de paille et les fongicides ainsi que dans des équipements spécialisés permettant les voies d'accès (semoirs, pulvérisa-

teurs, épandeurs d'engrais...) sans toujours en connaître la pertinence ou l'utilisation optimale.

Il y a également un manque d'intégration des connaissances dans la régie de production du blé au niveau des intervenants qui pourraient nous permettre d'aboutir à un système bien articulé et optimum.

2.1.4 Production de semence "sélectionneur"

Si la qualité génétique des céréales est assurée par la production de cultivars adaptés, il est important que la production de semence sélectionneur garantisse l'acquis génétique des cultivars.

La semence sélectionneur des différents cultivars produits par la Direction de la recherche agro-alimentaire a un nombre de hors-type plus élevé que celui prévu par les normes canadiennes. Dans ce contexte, le Service de recherche en phytotechnie de St-Hyacinthe a débuté un programme de production de semence sélectionneur assujetti à un programme d'assurance-qualité. Il apparaissait important que le programme d'amélioration génétique soit appuyé par un programme de production de semence sélectionneur pour que le potentiel génétique obtenu par le programme d'amélioration se traduise à la ferme. L'absence de ce programme constituerait un maillon manquant.

2.1.5 Protection vs lutte intégrée

Selon les diverses études sur le sujet, les pertes causées par les différents ennemis des céréales (maladies, insectes et mauvaises herbes) peuvent atteindre 35%. Par ailleurs, l'achat de produits de traitement est un poste budgétaire important pour les producteurs de céréales pouvant aller jusqu'à 200 $/ha, surtout avec l'utilisation de fongicides. Ainsi, il est essentiel de faire des recommandations basées sur des expériences prenant en considération les dégâts sur l'environnement et les coûts de traitement.

2.1.6 Séchage et conservation des grains

Le développement de nouveaux marchés (blé panifiable, blé à gâteaux et pâtisseries, blé dur ambré pour pâtes alimentaires) repose sur l'offre de grains qui rencontrent des critères élevés de qualité.

La diversification de la production par l'introduction de ces cultures ainsi que du soja exige l'adaptation et la mise au point de techniques de séchage et de conservation adaptées aux conditions bioclimatiques propres au Québec. Enfin, l'amélioration de la productivité des productions traditionnelles passe par l'optimisation des procédés et le développement de nouvelles techniques afin de réduire les coûts de séchage et de réduire les pertes en entreposage. Même si des travaux sur la conservation des grains ont été effectués au Québec, une "modélisation" est nécessaire dans ce secteur.

Par ailleurs, aucun insecte n'est toléré par les minoteries. Il est alors étonnant que les possibilités de nettoyage des

silos sous les planches perforés soient si limitées. De plus, il y a un manque de documents résumés dans l'extension et la vulgarisation des techniques de conservation des grains.

2.2 La gestion de la qualité

Tout un ensemble de critères de qualité sont à respecter afin d'obtenir une part importante du marché des minoteries. Chaque champ d'intervention (classement, tests au niveau des centres régionaux, innocuité, tests de qualité industrielle et boulangère) est d'égale importance pour ce commerce particulier du blé d'alimentation humaine.

2.2.1 Le classement

Un classement uniforme concordant aux normes et critères édictés par la Commission canadienne des grains est essentiel.

Chaque paramètre déterminant une classe de grain spécifique doit être rigoureusement respecté. Qu'il s'agisse du poids spécifique, ou encore du pourcentage de tolérance des grains germés ou de la teneur en grains fusariés, il convient d'être exigeant et strict lors du classement afin que le grain québécois puisse se comparer du point de vue qualité à celui en provenance de l'extérieur.

Le laisser aller ou encore la considération d'une manière souple et inégale des paramètres servant au classement, servira de prétexte à l'industrie pour refuser certains lots.

2.2.2 Les tests primaires au niveau des centres régionaux (protéine brute et indice de chute de Hagberg)

Afin de rencontrer les critères stricts de qualité, il est important, après un classement des céréales, de procéder directement aux centres régionaux à l'analyse de la protéine brute et à l'indice de chute. Sans ces mesures essentielles, les centres régionaux risquent de connaître de sérieux problèmes. L'homogénéité des lots dépend en très grande partie de ces deux tests puisque les minoteries désirent des teneurs uniformes en protéine pendant la livraison des lots. Cependant, la **calibration** des appareils de détermination de la protéine dans les centres régionaux n'est **pas adéquate** et conduit à des erreurs d'évaluation de la teneur en protéine dans les lots reçus des producteurs, entraînant ainsi des pertes ou des imprécisions de part et d'autre. L'absence d'un service **régulier et rapide** (24 heures) de calibration demeure un problème important. Des **échantillons "standards"** par **niveaux de protéine** dans les 4 types de blé pourraient permettre aux centres régionaux de se **calibrer** sur place.

2.2.3 L'innocuité

En 1987, l'accroissement du nombre de prélèvements et d'analyses dû à l'augmentation des superficies ensemencées en blé destiné à l'alimentation humaine, a accaparé de façon substantielle les inspecteurs et les analystes. Les appareils étaient utilisés à pleine capacité pendant une certaine période. Pour 1988-89 la DIPV et le LEAA ont prévu un maximum de

200 prélèvements. Ce nombre ne pourrait être dépassé sans négliger d'autres secteurs d'activités qui sont prioritaires et nécessaires en vertu de la Loi sur les produits agricoles, les produits marins et les aliments. De plus, en 1988, une étude de profil est prévue pour rechercher la présence de fumigants sur 25 échantillons de blé. Parallèlement, on prévoit des études sur l'incidence des toxines dans les produits dérivés du blé et vendus comme naturels ou biologiques au niveau des petites minoteries artisanales.

Il nous sera difficile d'absorber une éventuelle croissance sans main-d'oeuvre additionnelle au niveau de la prise d'échantillons dans lesdits centres régionaux.

2.2.4 La qualité industrielle et boulangère

Devant l'absence de données précises et objectives, les centres régionaux ainsi que les agriculteurs qui les fournissent sont encore trop souvent à la merci des minoteries, lesquelles possèdent leur laboratoire de contrôle.

L'absence d'un service régulier et permanent d'analyse de la qualité boulangère du blé produit au Québec, et dont les résultats sont transmis rapidement coûte très cher à notre industrie productrice de blé. Ceci permet aux acheteurs des minoteries de statuer sur des différentiels de prix importants entre un blé de qualité équivalente acheté de la Commission canadienne du blé et celui en provenance d'un centre régional du Québec, cette situation est inacceptable du point de vue commercialisation.

L'entente de 1987 avec Ottawa dans l'analyse de la qualité du blé n'est pas assurée, si le M.A.P.A.Q. n'intervient pas pour s'assurer de la pérennité de ce service.

2.3 La commercialisation

2.3.1 L'équité des prix

A qualité égale, les producteurs du Québec via les centres régionaux n'obtiennent pas un prix équivalent. En effet, les minoteries qui obtiennent du blé no 2 C.W. de la Commission Canadienne du blé en provenance de Thunder Bay (F.O.B. Montréal) aux environs de 277,00 $ la tonne, offraient aux centres régionaux en 1987 un prix variant entre 210,00 et 230,00 $ la tonne. Selon les transformateurs, cet écart de prix résulterait d'une différence dans l'uniformité et la qualité des lots de blé du Québec par rapport à ceux de l'Ouest canadien avec lesquels ils sont familiers.

Bien qu'une telle différence soit possible, il semble à ce jour qu'un écart de prix semblable observé ne soit pas justifié puisque les résultats des tests effectués en 1987 sur les blés québécois, par le Centre de recherches phytotechniques à Ottawa, sont comparables à ceux des blés de l'Ouest. Toutefois, ces résultats n'ont été connus qu'en avril 88 au moment ou la majorité des achats avaient déjà été réalisés par les minoteries. Avec des achats évalués à 110 000 t.m. en 1987-88, on peut aisément estimer ces économies à plus de 4 mil-

lions $ même en considérant la manutention additionnelle et les contrôles plus fréquents sur la qualité.

2.3.2 Le marché

L'organisation actuelle du marché ne permet pas aux producteurs de savoir à quel prix et sur quelle quantité de blé les minoteries seront prêtes à transiger au cours de la prochaine année. Cette incertitude empêche les agriculteurs de planifier sur une période raisonnable la production de blé pour consommation humaine en rotation avec des cultures alternatives.

Indépendamment de la qualité du blé produit au Québec, les minoteries montréalaises ne garantissent pas l'achat du blé produit au Québec. Par ailleurs, l'augmentation éventuelle de la production exigera une meilleure connaissance des besoins spécifiques des minoteries et leurs intentions à moyen terme dans leur planification au niveau des achats de blé québécois de qualité. Il faut cependant ajouter que des rencontres ont eu lieu en mai 1988 avec les décideurs au niveau des minoteries et toutes ces personnes nous ont recommandé de continuer à développer cette production au Québec. Leurs achats augmenteront proportionnellement avec l'amélioration de notre qualité à des prix compétitifs. Ils s'attendent également à des approvisionnements réguliers et progressifs de blé québécois d'année en année.

2.3.3 Politique fédérale du double prix du blé

Le ministre fédéral d'État aux céréales et oléagineux M. Charles Mayer, annonçait en novembre dernier, son intention de modifier la politique de double prix du blé afin de permettre aux transformateurs canadiens de s'approvisionner selon le prix international de façon à demeurer compétitif. La politique actuelle devait être remplacée par un programme compensatoire. Les intervenants québécois impliqués dans cette production se sont regroupés pour faire front commun auprès des instances fédérales afin de s'assurer que les céréaliculteurs québécois bénéficient, au même titre que l'ensemble des céréaliculteurs canadiens, du programme compensatoire sans pour autant limiter le développement de cette production au Québec.

Le 1er juin, le ministre Mayer a publié un communiqué sur les modalités d'application générales de la nouvelle politique. Le calcul des paiements compensatoires sera effectué en fonction de l'écart existant entre le prix fixé par la CCB (7,00 $/boisseau actuellement) et celui du marché nord-américain (base de référence du prix international). Pour la récolte 1988, le Québec pourrait recevoir une somme variant entre 3 et 5 millions $ pour un volume probable de 120 000 tonnes.

Donc, cette année, les avantages demeurent, sauf que par la suite (1989-90 à 1993-94),les producteurs canadiens seront indemnisés dans les programmes fédéraux de stabilisation des céréales (O.S.P.A. et W.S.G.A.). A partir de 1989, les avantages diminueront vraisemblablement de façon importante car

les prévisions de compensation, selon Agriculture Canada, seraient de 375 millions $ pour les années récolte 89-90 à 93-94. Tous les intervenants devront être vigilants face à cette situation et chacun devra s'assurer que le Québec reçoit une **part équitable** dans les politiques de stabilisation relatives au blé d'alimentation humaine en rapport avec les autres provinces.

2.4 La rentabilisation de la production

2.4.1 Le revenu du producteur

Les producteurs de blé destiné à l'alimentation humaine peuvent présentement se prévaloir de la couverture d'assurance-stabilisation offerte aux producteurs de blé fourrager. Quoiqu'en 1987 le coût par tonne du blé d'alimentation humaine soit supérieur, le prix moyen escompté pour ce produit équivalait à 1,5 fois celui accordé pour le blé de provende. Toutefois, cet écart de prix peut varier sous l'influence des forces du marché.

Une enquête effectuée auprès de producteurs de blé destiné à la consommation humaine permettra bientôt à la Direction de l'économie de la production de circonscrire de façon précise les coûts qui y sont reliés.

En 1987, environ 75% des superficies de blé de printemps destiné à l'alimentation humaine furent ensemencées avec les variétés "Katepwa" et "Colombus" qui présentent des coûts de production similaires, et 25% avec la variété "Max". Le cal-

cul du coût de production pourrait donc référer aux charges variables imputables à la culture de la variété "Katepwa".

Selon des données préliminaires, on évalue que, principalement en raison d'une différence de rendement, il en coûte présentement 50,00 $/tonne de plus pour produire du blé roux de printemps panifiable comparé au blé fourrager.

2.4.2 La stabilisation du revenu

Malgré que les coûts de production et les prix moyens du marché diffèrent entre le blé fourrager et celui destiné à la consommation humaine, un seul régime d'assurance-stabilisation couvre ces 2 productions. Il devient donc essentiel d'évaluer la pertinence de l'implantation d'un régime distinct. En 1989, les éventuelles compensations aux producteurs dans le blé d'alimentation humaine pourraient provenir du P.S.C.G. (peu probable) s'il était reconduit, de l'Office de stabilisation des prix agricoles ou de toute autre programme fédéral de sécurité du revenu qui pourrait être mise en place d'ici là.

Suite aux modifications récemment apportées à la politique fédérale du double prix du blé, des compensations seront versées en 1988 aux céréaliculteurs canadiens en remplacement de cette politique entre le prix fixé selon la politique du double prix du blé (Blé no 1 (CWRS) 257,21) et la moyenne des prix établis par la Commission canadienne du blé entre le 1er août 88 et le 31 juillet 89. Toutefois, pour les années 1989-90 à 1993-94, le gouvernement fédéral entend prendre en charge la baisse éventuelle du revenu subséquente via ses programmes de stabi-

lisation des grains (OSPA, WGSA). Pour ce faire, le gouvernement fédéral devra modifier ces dits programmes puisque selon leurs formes actuelles, aucun paiement ne serait versé. Bien qu'Ottawa estime ces sommes à 375 millions $ au cours de cette période de 5 ans, il nous est actuellement impossible d'évaluer les montants qui seront versés aux céréaliculteurs québécois pour cette période. Ceci est d'autant plus vrai que la conjoncture des prix s'est nettement améliorée depuis l'annonce de l'abolition de la politique du double prix du blé.

3. OBJECTIFS A MOYEN TERME (5 ANS)

3.1 Accroître de 15% à 20% les rendements moyens du blé par unité de surface.

3.2 Améliorer la qualité et l'uniformité du blé d'alimentation humaine afin de minimiser l'écart de prix entre le blé de l'Ouest canadien et celui du Québec.

3.3 Assurer un revenu adéquat au producteur.

4. ORIENTATIONS ET MOYENS D'ACTION

4.1 Amélioration des rendements

Une des trois grandes orientations demeure **l'augmentation des rendements de 15 à 20%** dans le blé dans les 5 prochaines années afin de permettre de rentabiliser ce type de production au niveau du céréaliculteur. Les moyens d'actions se situent dans la recherche sur les variétés et leur adaptation technologique à des systèmes de production spécifiques.

4.1.1 Amélioration génétique

- Intensifier et rationaliser les efforts de recherche en vue de la production de cultivars à haut rendement axés sur les besoins en qualité des minoteries.

  Intervenants: Service de recherche en phytotechnie de St-Hyacinthe, Agriculture Canada et industrie

- Réaliser l'introduction et l'évaluation rapide de cultivars de blé étrangers spécifiques (qualité boulangère) et prévoir cette action dans les essais coopératifs de l'Est canadien.
  Intervenant: Service de recherche en phytotechnie de St-Hyacinthe, Agriculture Canada et industrie

- Conclure des ententes avec l'industrie des semences pour rendre effectives et pérennes les introductions de cultivars étrangers spécifiques à nos besoins.

Intervenants: Service de recherche en phytotechnie de St-Hyacinthe et industrie des semences

- Réaliser immédiatement les travaux biotechnologiques ou génétiques nécessaires permettant l'introduction des gènes de résistance à la fusariose de façon stable (fixation) dans 200 lignées (par année) de blés à haut rendement actuels ou éventuels. Mettre au point des méthodes adéquates d'évaluation pathologiques permettant de déterminer la présence du ou des gènes de résistance à la fusariose.

  Exemple: Blé MAX, MONOPOL, ABSOLVENT et cultivars étrangers à fort potentiel de rendement.

  Intervenants:
  complémentaires: Service de recherche en phytotechnie de St-Hyacinthe et Agriculture Canada

  Remarque: Ces activités de recherche devront être planifiées entre la Direction de la recherche ago-alimentaire, Agriculture Canada et les intervenants impliqués dans le développement des céréales (CPVQ, RMA, Industrie...)

4.1.2 Systèmes de production

- Effectuer des essais de mise au point technique afin de développer des programmes de régie intégrée axés sur la physiologie de la croissance. Ces essais devront être adaptés à des variétés spécifiques et aux conditions québécoises en visant une production de blé de haute qualité.

Intervenants: Service de recherche en phytotechnie de St-Hyacinthe et Industrie (Via Ententes Canada-Québec)

- Mettre en place des études sur la fertilisation raisonnée selon les caractéristiques spécifiques des variétés.

  Intervenant: Service de recherche en phytotechnie de St-Hyacinthe, Service de recherche en sol et Industrie ET REGION

- Mettre en place des programmes de recherche sur le travail du sol et l'implantation des céréales en concordance avec les besoins pratiques des régions agricoles concernées.
  Intervenants: Service de recherche en phytotechnie et Service de recherche en sols.

4.1.3 Moyens complémentaires

- Semence de sélectionneur

  Maintenir le **programme de sélection conservatrice** au Centre de multiplication des semences de St-Bruno et l'adapter aux céréales d'alimentation humaine.

- **Lutte intégrée**

  Mettre en place un programme de recherche sur les ennemis du blé en tenant compte des objectifs du plan sur la qualité du blé.

Protection

- Développer des modèles informatiques permettant de prédire le traitement fongicide optimal afin de minimiser les coûts d'interventions au niveau de la production.
  Intervenant: Service de recherche en phytotechnie de St-Hyacinthe

- Favoriser une action concertée dans l'enregistrement des pesticides en collaboration avec l'industrie privée et voir à l'enregistrement des pesticides nécessaires.

Séchage et conservation des grains

- Intensifier la vulgarisation des techniques de manutention, conditionnement et de conservation des grains par des réunions d'information et la publication de documents d'information sur la conservation des grains.
  Intervenants: Productions et affaires régionales, Service de recherche en phytotechnie et Régie des marchés agricoles.

- Collaborer avec l'industrie privée dans la conception de silos à grains permettant un contrôle efficace des infestations d'insectes.
  Intervenants: Régie de marchés agricoles/Service de recherche en phytotechnie de St-Hyacinthe et industrie privée.

4.2 Gestion de la qualité

Pour atteindre le deuxième objectif qui est l'amélioration de la qualité et de l'uniformité du blé québécois, il nous faudra s'assurer que toutes les étapes dans le réseau de commercialisation sont bien appliquées afin de s'assurer d'une haute qualité et d'une innocuité qui respectent les normes ayant trait à la santé. Des moyens d'actions à cet effet sont nécessaires.

4.2.1 Le classement

- Maintenir, renforcer et uniformiser le système de classement des céréales dans les centres régionaux qui commercialisent des céréales d'alimentation humaine.

  Exemple: Surveillance du classement, prodécures en cas de mésentente, classement officiel sur demande et exceptionnellement identification de variétés par électrophorèse

  Intervenant: Régie des Marchés agricoles
  Collaboration: Centres régionaux

4.2.2 L'évaluation primaire dans les centres régionaux

- Favoriser l'uniformisation des méthodes et la calibration des appareils de détermination de la teneur en protéine et de l'indice de chute de Hagberg dans les centres régionaux impliqués.
  Intervenant: Régie des Marchés agricoles
  Collaboration: Centres régionaux

4.2.3 Innocuité

- Maintenir le service de prélèvement et d'analyse du blé pour connaître la teneur en vomitoxine des lots spécifiques destinés aux minoteries.

- Advenant une demande supérieure à 200 échantillons, différentes solutions pourraient être envisagées à la lumière d'une consultation des:

  - évaluation des nouveaux besoins;
  - évaluation de l'implication du secteur privé;
  - facturation des services.

  Intervenants: Direction de l'inspection des produits végétaux
  Laboratoire d'expertises et d'analyses alimentaires

4.2.4 Évaluation de la qualité boulangère et industrielle

Conclure une entente à long terme avec Agriculture Canada pour que le Centre de recherches phytotechniques à Ottawa maintienne et accélère le service d'analyse de la qualité boulangère des blés provenant des centres régionaux et ceux issus de la recherche sur le blé de consommation humaine. Etablir une fiche technique des blés québécois et la publier en même temps que les données de la Commission canadienne des grains (1er nov.) pour chaque campagne de production.

Intervenants: Coordination et évaluation de programmes en collaboration avec la Direction de la recherche agro-alimentaire et la Régie des Marchés agricoles.

Collaboration: Centres régionaux

4.3 Commercialisation

- Assurer la permanence d'un groupe de liaison et de concertation composé de représentants du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, de la Régie des Marchés agricoles, des centres régionaux, des représentants de producteurs et des minoteries afin d'établir les règles du jeu (qualité, volume, cédule de livraison) et d'harmoniser les relations entre les intervenants dans le réseau de la commercialisation.

- Organiser des rencontres afin d'informer adéquatement les producteurs, les centres régionaux et les minoteries quant à la qualité effective du blé québécois.
  Intervenant: Groupe de liaison et de concertation

- Évaluer la capacité du réseau de commercialisation à répondre à un volume plus important (entreposage à la ferme, manutention et conditionnement dans les centres régionaux, espaces disponibles au port de Montréal, coordination de la mise en marché du blé sur une période de 12 mois, etc.).
  Intervenant: Groupe de liaison et de concertation

4.4 Rentabilisation de la production

L'objectif d'assurer un revenu adéquat au producteur est primordial et pour ce faire, des moyens d'actions doivent être maintenus ou mis en place. Tout d'abord, le Québec doit s'assurer d'un

traitement équitable de la part du Gouvernement fédéral dans le blé d'alimentation humaine et il doit également s'assurer que ces programmes de stabilisation des revenus répondent aux besoins des céréaliculteurs.

4.4.1 Négociations fédérales-provinciales

- Poursuivre les démarches afin de s'assurer de la mise en place de programmes de stabilisation des prix agricoles équitable à travers tout le Canada.

- Exiger des précisions sur le niveau d'intervention prévue dans les blés d'alimentation humaine vs blés fourragers dans le programme 1989 de l'Office de stabilisation des prix agricoles (OSPA) et du PSCG à partir de la récolte de 1988.
  Intervenant: Direction générale de l'Economie

4.4.2 Revenu adéquat au producteur

- Appuyer toute action visant à améliorer le prix du blé d'alimentation humaine payé aux producteurs québécois.
  Ex.: appui politique au secteur, regroupement de l'offre, agence de vente (secteur témoin).
  Intervenant: Direction de la commercialisation

- Maintenir les régimes d'assurance-stabilisation des revenus agricoles et les programmes d'assurance-récolte dans le "blé fourrager".

- Evaluer la pertinence d'une couverture distincte dans le blé d'alimentation humaine pour l'année 89 (ASRA et assurance-récolte).

  Intervenants: Régie des assurances agricoles, Direction générale de l'économie

  Collaboration: Représentants des producteurs

5. CONCLUSION

Le succès dans le blé d'alimentation humaine passe définitivement par l'augmentation ou l'optimisation des rendements et ces derniers s'accroîtront suite à des efforts dans l'amélioration génétique et l'introduction de cultivars répondant à nos besoins industriels. Une meilleure connaissance des sytèmes de production respectant les caractéristiques physiologiques de ces variétés engendrera une meilleure productivité de ces cultivars.

Par ailleurs, l'amélioration de la qualité et de l'uniformité du blé québécois à la sortie du centre régional (respect des règles de gestion de la qualité) demeure l'étape finale qui rendra justice au réseau de commercialisation et qui permettra l'obtention d'un juste prix au niveau des minoteries.

Un système régulier et rapide d'évaluation de la qualité boulangère des blés issus des centres régionaux ainsi que des lignées en provenance des établissements de recherche accélèrera la progression du blé québécois au niveau du marché et également la venue de nouveaux cultivars répondant à nos besoins.

Le succès dans le secteur du blé d'alimentation humaine repose aussi sur le partenariat entre les intervenants.

Si un plan d'interventions intégré de cette envergure est appliqué rapidement, nous pourrions comler 40% des besoins des minoteries au Québec, soit 250 000 tonnes de blé d'alimentation humaine (tableau 3).

TABLEAU 3

EVALUATION DE LA PRODUCTION DANS LE
BLÉ D'ALIMENTATION HUMAINE, ASSOCIÉE
A L'APPLICATION D'UN PLAN D'INTERVENTIONS INTÉGRÉ

ANNÉE	PRODUCTION (t)	ACCEPTATION* (t)
1987	115 000	110 000
1988	140 000	120 000
1989	165 000	140 000
1990	225 000	180 000
1991	275 000	220 000
1992	310 000	250 000**

* Nous devons prévoir que 5% à 15% des lots de blé peuvent être refusés pour différentes raisons à la réception dans les centres régionaux (classement, innocuité, insectes, évaluation primaire). En 89, 85% des lots acceptés. En 90-91-92, 80% des lots acceptés.

** 40% du marché des minoteries représente environ 250 000 tonnes, au-delà de cette position, nous devrons réviser le plan d'intervention.

Bibliothèque Cécile - Rouleau
QMC A 520 851